

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
constituant des jurys en application de l'article 24 du décret  
du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de  
sélection**

**A.Gt 11-06-1999**

**M.B. 11-10-1999**

**modifications :**

**A.Gt 24-06-99 (M.B. 09-10-99)**

**A.Gt 19-04-01 (M.B. 06-09-01)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, et notamment l'article 24,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 mai 1999 organisant les formations de la première session des fonctions de promotion et de sélection visées aux articles 19, 20 et 21, accordant des dispenses et organisant les épreuves sanctionnant les formations, en application des articles 23 et 24 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, et notamment l'article 6,

Arrête :

*modifié par A.Gt 19-04-2001*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de préfet des études, directeur, directeur dans l'enseignement secondaire inférieur est composé comme suit :

*Président :*

Jacky Leroy, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Jacky Leroy, directeur général  
Christian Monfils, directeur général adjoint  
Michel Bribosia, administrateur général

*Suppléants :*

Robert Lejeune, directeur général adjoint  
Jean Steensels, directeur général adjoint  
Gérard Schmit, directeur général

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française. titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Jean Pirsoul, préfet des études  
Willy Mauquoy, préfet des études  
Claude Blanchart, préfet des études

*Suppléants :*

Christiane Schmitz-Van Keer, directrice  
Willy Kinard, préfet des études  
Marcel Racquet, préfet des études

3° Trois membres du Personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Bernard Dupont, préfet des études  
Bernadette Genotte, préfète des études  
Michel Delbushaye, préfet des études

*Suppléants :*

Guy Debauve, préfet des études  
Alfred Piraux, préfet des études  
Francis Germeys, préfet des études

*Secrétaire*

Jacques Vanderrest, attaché

*modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001*

**Article 2.** - Le jury constitué afin de délivrer le brevet d'inspecteur (secondaire inférieur et secondaire supérieur et supérieur non universitaire) est composé comme suit :

*Président :*

Gérard Schmit, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Jean Steensels, directeur général adjoint  
Félicien De Laet, directeur général  
Gérard Schmit, directeur général

*Suppléants :*

Bernard Goret, directeur général adjoint  
Christian Monfils, directeur général adjoint  
Michel Weber, administrateur général

2° Trois membres du personnel choisis parmi le Personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Pierre Brzakala, inspecteur  
Maurice Bustin, inspecteur général  
Jacques Marneffe, inspecteur

*Suppléants :*

Michel Baar, inspecteur  
Philippe Delfosse, inspecteur  
René Mathar, inspecteur

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française. Titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Michel Dumont, inspecteur  
Alain Laurent, inspecteur  
Jean-Pierre Oury, inspecteur

*Suppléants :*

André Baeyen, inspecteur  
Michel Odrovic, inspecteur  
Francis Germeys, préfet des études

*Secrétaire :*

Jean-Michel Crabbe, attaché.

*modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001*

**Article 3.** - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de directeur d'école maternelle, directeur d'école primaire, directeur d'école fondamentale est composé comme suit :

*Président :*

Jean-Louis Bouxin, préfet des études

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Jean Steensels, directeur général adjoint  
Julien Laermans, directeur, général adjoint  
Marc Van Riet, directeur général adjoint

*Suppléants :*

Martine Herphelin, directrice générale adjointe  
Félicien De Laet, directeur général  
J. Pascal Stouffs, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Jean-Louis Bouxin, préfet des études  
Claudine Claeys, directrice d'école fondamentale  
Claude Degaye, directeur d'école fondamentale

*Suppléants :*

Daniel Libois, Directeur d'école fondamentale  
Robert Engelman, directeur d'école fondamentale  
Jacques Ozer, directeur d'école fondamentale

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Anne Ostyn, Directrice d'école fondamentale  
Guy Vanwayenberghe, directeur d'école fondamentale  
Edouard Debouny, inspecteur

*Suppléants :*

Annie Bouchenies, directrice d'école primaire  
Renée Collin, directrice d'école fondamentale  
Monique Roemans, directrice d'école fondamentale

*Secrétaire :*

Myriam Berlamont, directrice.

*modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001*

**Article 4.** - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet d'administrateur est composé comme suit :

*Président :*

Félicien De Laet, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Félicien De Laet, directeur général  
Jean Steensels, directeur général adjoint  
Claude Chenois, directeur général adjoint

*Suppléants :*

Michel Weber, administrateur général  
Julien Laermans, directeur général adjoint  
Marc Van Riet, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Mady Latinne, administratrice  
Francis Van Beveren, administrateur  
Julien Bertrang, inspecteur

*Suppléants :*

Francis Lucassen, administrateur  
Francis Robert, administrateur  
Marie-Madeleine Yerna, administratrice

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Claude Wéry, administrateur  
Robert Croes, administrateur  
Nicole Baire, administratrice

*Suppléants :*

Michel Caebérgs, préfet des études  
Freddy Aupaix, préfet des études  
Liliane Van Eyck, administratrice

*Secrétaire :*

Murielle Istasse, attachée.

*modifié par A.Gt 19-04-2001*

**Article 5.** - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de chef de travaux d'atelier est composé comme suit :

*Président :*

Michel Bribosia, administrateur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Michel Bribosia, administrateur général  
Robert Lejeune, directeur général adjoint  
Félicien De Laet, directeur général

*Suppléants :*

Christian Monfils, directeur général adjoint  
Jean Steensels, directeur général adjoint  
Julien Laermans, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Alfred Piraux, préfet des études  
Joseph Descy, préfet des études  
Jean-Claude Lienard, directeur

*Suppléants :*

Alain Pigneur, préfet des études  
Emile Vandercamme, directeur

José Mélard, préfet des études

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion. sur propositions des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Jean-Marie Luc, préfet des études  
Etienne Micha, directeur-préfet  
René Mathar, inspecteur

*Suppléants :*

Jean-Louis Moreau, directeur  
Jean-Claude Fontaine, directeur  
André Caussin, directeur

*Secrétaire :*

Georges Declercq, directeur

*modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001*

**Article 6.** - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de proviseur, sous-directeur, sous-directeur dans l'enseignement secondaire inférieur est composé comme suit :

*Président :*

Léon Wansart, directeur-préfet

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Martine Herphelin, directrice générale adjointe  
Robert Lejeune, directeur général adjoint  
Jean-Louis Luxen, administrateur général

*Suppléants :*

Julien Laermans, directeur général adjoint  
Bernard Goret, directeur général adjoint  
Claudine Louis, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Léon Wansart, directeur-préfet  
Philippe Delfosse, inspecteur  
Michel Delbushaye, préfet des études

*Suppléants :*

Jacques Marneffe, inspecteur  
Richard Marchal, préfet des études  
Emile Fievet, directeur

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion. sur propositions des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Claude Blanchart, préfet des études  
Jean-Pierre Goman, proviseur  
Bernardette Philippart de Foy, préfète des études

*Suppléants :*

Alfred Aupaix, préfet des études  
Emile Vandercamme, directeur  
Yvon Marchal, inspecteur

*Secrétaire :*  
Yvan Dumoulin, directeur

*modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001*

**Article 7.** - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de chef d'atelier est composé comme suit :

*Président :*  
Félicien De Laet, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Félicien De Laet, directeur général  
Martine Herphelin, directrice général adjointe  
Jean-Pascal Stouffs, directeur général adjoint

*Suppléants :*

Jean Steensels, Directeur général adjoint  
Bernard Goret, directeur général adjoint  
Claude Chenois, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaire de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Francis Florins, chef d'atelier  
José Mélard, préfet des études  
Joseph Descy, préfet des études

*Suppléants :*

René Carpentier, chef d'atelier  
Alain Pigneur, préfet des études  
Mareel Racquet, préfet des études

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion. sur une proposition des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Jean-Louis Letot, chef d'atelier  
Jacques Decoen, chef d'atelier  
Jean-Pierre Oury, inspecteur

*Suppléants :*

Lïne Lienardy, chef d'atelier  
Jean Philippart, chef d'atelier  
André Dessart, inspecteur

*Secrétaire :*

Murielle Istasse, attachée.

*modifié par A.Gt 19-04-2001*

**Article 8.** - Le jury constitué afin de délivrer le brevet de secrétaire de direction est composé comme suit :

*Président :*  
Francis Germeys, préfet des études

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Julien Laermans, directeur général adjoint  
Martine Herphelin, directrice générale adjointe

Marc Van Riet, directeur général adjoint  
*Suppléants :*  
Christian Monfils, directeur général adjoint  
Félicien De Laet, directeur général  
Etienne Louckx, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française. titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*  
Liliane Beaujean, préfète des études  
Anne-Marie Parmentier, secrétaire de direction  
Francis Germeys, préfet des études

*Suppléants :*  
André Druet, secrétaire de direction  
Mireille Stassin, secrétaire de direction  
Yvon Marchal, inspecteur

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*  
Marie-Julienne Bockstaele, secrétaire de direction  
Jacques Brunain, secrétaire de direction  
André Dessart, inspecteur

*Suppléants :*  
Guy Debauve, préfet des études  
Michel Caebergs, préfet des études  
André Caussin, directeur

*Secrétaire :*  
Georges Declercq, directeur

*modifié par A.Gt 19-04-2001*

**Article 9.** - Le jury constitué afin de délivrer le brevet d'éducateur-économe est composé comme suit :

*Président :*  
Robert Lejeune, directeur général adjoint

1° Trois fonctionnaires généraux :  
*Effectifs :*  
Roland Gaignage, directeur général  
Jean Steensels, directeur général adjoint  
Claudine Louis, directrice générale adjointe  
*Suppléants :*  
Julien Laermans, directeur général adjoint  
Félicien De Laet, directeur général  
Marc Van Riet, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française. titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*  
Marie-Anne Dupont, éducatrice-économe  
Michel Denayer, éducateur-économe  
Michèle Keustermans, administratrice

*Suppléants :*  
Maurice Gaspar, directeur d'école spéciale primaire

André Geuquet, éducateur-économiste  
Liliane Van Eyck, administratrice

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Francis Noel, éducateur-économiste  
Marcel Cocriamont, éducateur-économiste  
Michel Delbushaye, préfet des études

*Suppléants :*

Nicole Rongvaux, éducatrice-économiste  
Pol Prévot, éducateur-économiste  
Marie-Paule Clotuche, directrice

*Secrétaire :*

Jean-Luc Van Lerberghe, directeur

*inséré par A.Gt 19-04-2001*

**Article 9bis.** - Le jury constitué afin de délivrer le brevet d'inspecteur de l'enseignement maternel, inspecteur de l'enseignement primaire, inspecteur de morale dans l'enseignement primaire et inspecteur de cours spéciaux dans l'enseignement primaire est composé comme suit :

*Président :*

Joseph Descy, préfet des études

1° Trois fonctionnaires généraux :

*Effectifs :*

Jean Steensels, directeur général adjoint  
Chantal Kaufmann, directrice générale adjointe  
Bernard Goret, directeur général adjoint

*Suppléants :*

Claudine Louis, directrice générale adjointe  
Robert Lejeune, directeur général adjoint  
Alain Berger, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

*Effectifs :*

Joseph Descy, préfet des études  
Anita Beck, inspectrice  
Danielle Pécriaux-Wiener, inspectrice

*Suppléants :*

Jean-Louis Bouxin, préfet des études  
Bernard Lardinois, inspecteur  
Martine Trenteseaux, inspectrice

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

*Effectifs :*

Pol Collignon, inspecteur  
Alain Laurent, inspecteur  
Edmond Debouny, inspecteur

*Suppléants :*

Annie Bouchenies, directrice d'école primaire  
Jacqueline Rougé, directrice d'école primaire



Pierre Gridelet, inspecteur  
*Secrétaire :*  
Myriam Berlamont, directrice.

**Article 10.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 11.** - Le Directeur général des personnels de l'enseignement est chargé de l'exécution du présent arrêté.